



PROJET EDUCATIF ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Ville de Saint-André de Sangonis

INTRODUCTION

Le projet éducatif a pour objectif de déterminer les grandes orientations de la politique éducative locale et devra nécessairement être décliné par les équipes dirigeantes en projet pédagogique traduisant dans la pratique ces orientations. Les objectifs opérationnels mis en place dans les projets pédagogiques répondront à la mission essentielle du centre de loisirs :

« Permettre l'épanouissement de l'enfant »

L'accueil des enfants au centre de loisirs doit donc tenir compte de notre projet éducatif. Notre réflexion et notre travail doivent permettre à l'enfant de s'épanouir dans son environnement local. En fédérant les énergies, en développant le travail partenarial et la mise en commun de nos compétences au service de l'enfant, nous lui permettrons de grandir dans un contexte riche et sécurisant. L'enfant trouvera alors auprès de l'adulte, un référent qui le guidera dans son apprentissage de la vie citoyenne.

Conscients de l'importance du rôle éducatif des parents, il importe d'associer ces derniers à notre réflexion, afin de ne pas nous substituer à leur rôle, mais de nous positionner en tant que soutien ou conseiller.

En effet, il est essentiel que nous puissions assurer des passerelles avec les autres structures locales éducatives (associations sportives et culturelles, écoles, collège, parents...) afin de rester dans notre préoccupation éducative centrée sur L'ENFANT.

Les structures éducatives municipales doivent donner la possibilité à chacun de trouver sa place dans la société actuelle en :

- Amenant chacun à vivre dans le respect des différences
- Permettant à chacun de se réaliser dans tous les domaines (social, culturel, sportif)
- Valorisant les projets collectifs

L'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) de Saint-André de Sangonis est un accueil communal, situé sur deux sites : maternel et primaire.

Il est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, habitant la commune de Saint-André de Sangonis, et aux enfants des communes environnantes.

1/ Le Centre de loisirs : un intervenant de l'éducation de l'enfant

L'objectif fondamental du centre de loisirs est de contribuer avec l'ensemble des intervenants de l'éducation, sous des formes adaptées aux temps de loisirs de l'enfant, à l'épanouissement de sa personnalité, de ses potentialités et à le rendre le plus autonome possible.

Notre travail s'inscrit donc dans un cadre de coéducation. L'épanouissement de la personnalité de l'enfant se réalise à travers un ensemble de propositions d'actions éducatives dont les parents sont les premiers responsables. Ensuite c'est l'école qui contribue, par l'intermédiaire de l'instruction, à donner à chacun les outils nécessaires à la meilleure évolution dans la société. Ce sont enfin toutes les structures socio-éducatives et culturelles, tels que clubs sportifs, centre de loisirs et de vacances,... qui offrent de nouvelles possibilités d'apprentissage et de découverte. Cette répartition des intervenants correspond bien aux différents temps de vie de l'enfant dans lesquels les loisirs occupent une grande place. La notion générale de loisirs ne se réduit pas à la seule proposition du centre de loisirs.

1. Enjeux et limites du centre de loisirs

Le loisir peut être vécu en famille ou entre amis mais ne peut être le seul vecteur d'épanouissement de l'enfant. Indissociable des autres structures éducatives dans le développement de l'enfant, l'apport positif des espaces de loisirs prend toute sa dimension : il est un « facteur d'intégration sociale ». Le centre de loisirs, de part sa spécificité, s'inscrit aussi comme un relais de l'organisation sociale et familiale. Beaucoup de familles voient, avant tout le centre comme un moyen de garde pour leur enfant, d'autres sont plus soucieuses des contenus éducatifs. Les enjeux éducatifs liés aux centres sont d'autant plus évidents dès lors que l'on considère la répartition annuelle des différents temps de vies de l'enfant qui se partagent comme suit :

- 150 jours d'école
- 110 jours de mercredis et vacances
- 50 week-ends + les jours fériés
- pratique périscolaire pouvant représenter de 35 à plus de 100 heures par an.

Si l'ALSH participe, pour une part non négligeable, à l'éducation de l'enfant qui le fréquente assidûment, elle reste limitée dans le temps. Il ne serait pas judicieux de vouloir résoudre l'ensemble des situations éducatives. Son apport est une contribution dans un ensemble socio-éducatif.

2. Le Centre de loisirs : lieu de jeu et lieu éducatif

Le jeu étant l'activité première et primordiale de l'enfant, le centre de loisirs se définira comme un espace ludique. Habituellement défini comme une pratique n'ayant d'autre objet que l'amusement, nous aborderons dans notre action le jeu comme une méthode pédagogique. Le jeu en tant que tel fait appel à de nombreuses notions d'éducation mentale et physique : règles, respect, socialisation, réalisation d'objectifs, plaisirs, efforts, motivation, conceptualisation, imagination... C'est pourquoi le principe du loisir ne suffit pas à définir l'action de l'ALSH dans le temps de vie de l'enfant. Il remplit un rôle éducatif à part entière, c'est pourquoi nous définissons notre activité comme une organisation de loisirs éducatifs.

2/ Objectifs Educatifs et Pédagogiques

Ce projet éducatif se doit de mettre en avant les priorités suivantes :

1. Favoriser l'accèsion à l'autonomie

Selon Marie-Agnès Hoffmans-Gosset, « le concept d'acquisition de l'autonomie se construit dans l'action, le langage, le sentiment, la mémoire et l'imagination du sujet. L'autonomie ne s'acquiert pas par imitation mais par apprentissage ».

L'enfant doit donc avoir la liberté de parler, de s'exprimer, de se tromper, de se déplacer, de courir, de jouer, de lire, d'agir, de construire, de créer, d'avoir des rapports avec les autres... Notre rôle est donc de développer des structures où le climat permettra à chacun de devenir responsable et autonome. Pour cela, il faut mettre l'accent sur les objectifs suivants :

- Favoriser le développement de l'autonomie, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.
- Développer chez l'enfant la capacité d'initiative, de créativité, et la prise de responsabilité.
- Favoriser l'acquisition des savoirs techniques.
- Favoriser la participation des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne.

2. Contribuer au développement de la socialisation

La socialisation est le processus au cours duquel un individu apprend et intériorise les normes et les valeurs dès son plus jeune âge, dans la société à laquelle il appartient, et construit son identité sociale. Elle est le résultat à la fois d'une contrainte imposée par certains agents sociaux, mais aussi d'une interaction entre l'individu et son environnement.

Dans notre cadre, l'ALSH est un lieu propice aux jeux, la notion de jeu étant reconnue comme vecteur des relations sociales. Nos équipes éducatives les développeront dans leur structure. La socialisation doit permettre d'améliorer les rapports à la mixité, de développer la notion de citoyenneté et répondre au devoir de laïcité.

- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie.
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité et les passerelles entre tranche d'âges.
- Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps.

Le centre de loisirs a également pour objectif d'amener l'enfant à se développer dans un environnement sain. Il est donc impératif de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en termes d'hygiène, d'alimentation et de santé.

3. Donner à l'enfant une ouverture sur le monde

Le centre de loisirs se doit d'être un lieu d'apprentissage mais dans le souci de répondre aux besoins du public accueilli. Le personnel éducatif devra privilégier la notion de plaisir dans la créativité afin d'éveiller la curiosité de l'enfant. Il est essentiel de développer le goût de faire tout en ouvrant l'esprit des enfants. Il est aussi nécessaire de favoriser l'accès aux pratiques culturelles, artistiques et sportives tout en ayant conscience de son environnement. Le cadre de vie étant déterminant dans l'épanouissement de l'enfant, les éducateurs devront insister sur l'amélioration de celui-ci, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur en favorisant les gestes quotidiens (tri des déchets, utilisation de matériaux de recyclage, gestion de l'eau, extinction des éclairages,...)

4. Valoriser les relations avec les familles

Les enfants nous sont confiés par leur parents ; il nous paraît donc nécessaire d'établir des liens de communication de qualité et en interactivité avec les familles.

- Communiquer sur la pédagogie mise en place dans la structure (journées d'informations, publication du projet pédagogique, temps d'accueil et d'échange...)
- Communiquer sur les actions d'animations vécues par l'enfant (distribution des plannings, affiches, spectacles...)

Nous devons donner la possibilité aux familles de pouvoir partager des moments de la vie au centre de loisirs avec leur enfant et les équipes d'encadrement. La connaissance de l'environnement familial de l'enfant permettra à l'équipe pédagogique d'adapter au mieux sa conduite éducative.

3/ Organisation générale

L'ALSH de Saint-André de Sangonis propose pour réaliser ce projet différents moyens :

1. Modalités et principes de fonctionnement de l'ALSH

Le Centre de loisirs devra :

- Proposer un cadre sécurisant pour la famille et l'enfant ;
- Instaurer une souplesse d'accueil permettant de répondre, dans la mesure du possible aux demandes et besoins des familles, notamment avec une amplitude horaire d'accueil adaptée (arrivées, départs, accueil sur demi-journée..) ;
- Proposer des tarifs adaptés tenant compte du revenu des familles ;
- Favoriser l'accueil des enfants des divers milieux qui composent le village dans le respect des règles de vie commune sur le centre de loisirs.
- Développer un équilibre entre des moments individuels et collectifs en tenant compte du rythme de vie de chaque groupe d'enfant.
- Respecter et faire respecter les règles communes de fonctionnement.

Chaque bénéficiaire du centre de loisirs se devra d'accepter le règlement intérieur.

2. Organisation du fonctionnement :

Les enfants

Les enfants sont répartis dans des groupes d'âge référent selon les effectifs au sein d'un Pôle maternel (3-6 ans) et primaire (6-11 ans).

Ces groupes d'âge peuvent être modulés selon l'effectif et le désir des enfants

Chaque groupe dispose d'un espace - local approprié.

Une journée type au centre de loisirs

7h30-9h	Accueil échelonné avec pointage
9h-9h15	Appel dans les locaux - Présentation des activités
9h15-11h45	Activités sous forme d'ateliers
11h45-12h	Rangement - hygiène
12h-13h	Repas
13h-14h15	Temps libre d'activités
14h15	Appel dans les locaux - Présentation des activités
14h15-16h30	Activités sous forme d'ateliers
16h30-17h	Hygiène - Goûter – rangement – bilan
17h-18h00	Départ échelonné

L'équipe d'encadrement

Les animateurs sont répartis dans ces groupes selon l'effectif, les aptitudes et les obligations de fonctionnement. Un animateur diplômé et expérimenté sera au minimum par groupe, faisant fonction de référent/tuteur. Sous l'autorité de la direction de l'ALSH, il est le garant de l'application des normes d'hygiène et de sécurité sur le centre.

Les animateurs stagiaires auront la possibilité d'évoluer dans les différentes tranches d'âge, ceci dans un objectif de formation.

Des réunions pédagogiques seront organisées régulièrement en amont pour préparer les activités, établir une grille d'objectifs. Des groupes de travail seront également amenés pour effectuer des bilans d'activités.

Nous serons particulièrement sensibles à l'équilibre des pratiques en veillant à explorer chacun des domaines suivants :

- activités de plein air,
- nature et environnement
- artistiques et culturelles,
- physiques et sportives,
- scientifiques et nouvelles technologies,
- jeux et pratiques traditionnels.

La sécurité

Les propositions quant à la souplesse d'accueil devront tenir compte des contraintes de fonctionnement et des possibilités de la structure en soutenant un niveau de sécurité optimale. Pour cela nous attirons toute notre attention sur la constitution des équipes encadrant, critères de recrutement (diplômé, stagiaire, non diplômé, filles, garçons, mixité sociale et origine). La gestion du centre et des groupes d'enfants se fera par une répartition en groupe pédagogique équilibré en âge et en nombre.

Principes sur lesquels s'appuie l'équipe d'animation

L'éducation dans sa globalité doit permettre à chaque individu :

- D'élever son niveau social,
- De favoriser son ouverture sur la vie et l'actualité,
- De faciliter la transformation des potentialités de chaque être en capacité d'action par des pratiques diversifiées
- De permettre à chacun de participer, activement et de façon constructive à l'élaboration de son environnement quel qu'il soit.

L'animateur doit être capable de reconnaître l'enfant comme un « être entier » capable de s'exprimer, d'agir, de réaliser. Cela implique d'admettre que chacun évolue et progresse à son propre rythme, et donc adapter son action en fonction des possibilités et des moyens de chaque enfant.

4/ Les partenaires

L'ALSH de Saint-André de Sangonis est au cœur d'un partenariat entre plusieurs entités au service de l'enfant :

- La CAF pour le versement des prestations de service, et le versement de subventions pour les séjours ou l'acquisition de matériel ;
- La Commune de Saint-André de Sangonis pour la mise à disposition du personnel d'animation et d'entretien ;
- La PMI pour l'habilitation d'accueil des enfants à partir de 3 ans ;
- La DDCS pour l'habilitation de l'ALSH et des séjours ;
- Le Contrat Enfance Jeunesse tripartite (CAF, CDC, Commune).

Conclusion

La collectivité doit être source de richesse en préparant l'individu à une vie sociale positive et en étant un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et ceci en accord avec les Droits de l'Enfant. Alors élaborons un fonctionnement dynamique, de manière à éviter l'activisme. Laissons place à l'imagination, la création et l'humour.

Ce projet éducatif fera l'objet d'une évaluation régulière.